



BOÎTE À ID 54

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

BOÎTE À INITIATIVES DÉPARTEMENTALES 54
LA MEURTHE-ET-MOSELLE SOUTIENT
LES PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS

Dans un contexte socio-économique en pleine mutation, le Département de Meurthe-et-Moselle lance un **appel à manifestation d'intérêt** pour soutenir l'émergence et l'expérimentation d'idées nouvelles répondant aux critères de l'innovation sociale et croisant les compétences du Département.

L'innovation sociale consiste à apporter des réponses nouvelles aux problématiques actuelles pas ou peu couvertes par le marché ou les pouvoirs publics et implique la participation des utilisateurs et usagers.

Le Département souhaite soutenir ces initiatives en apportant des solutions par un accompagnement et des possibilités de financement.

POUR QUI ?

Pour les structures qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), article 1 de la Loi du 31 juillet 2014.

Le projet peut être porté par une structure de l'ESS ou par tout citoyen ou collectif de citoyens. Dans ce cas, l'initiative sera parrainée par une structure de l'ESS qui recevra le soutien financier du Département pour développer l'initiative.

Les porteurs de projets doivent être domiciliés en Meurthe-et-Moselle et s'engager à y développer leur activité.

QUELS PROJETS ?

Sont éligibles les initiatives en phase d'émergence, **en phase de préfiguration**.

Elles doivent :

- répondre à un besoin peu ou mal couvert dans un objectif de développement local,
- avoir une perspective de création d'activités et d'emplois,
- être porteuses d'innovation : objet, organisation, secteur d'activités...
- associer les acteurs concernés par la thématique, notamment les utilisateurs et les usagers,
- concerner les domaines relevant du champ de responsabilité du Département (solidarité, transition écologique, jeunesse et citoyenneté...).



QUEL SOUTIEN ?

Le soutien du Département se traduit par :

- un accompagnement sur mesure des projets sélectionnés par un référent spécialement désigné,
- un soutien financier éventuel des dépenses de fonctionnement : soutien aux dépenses d'ingénierie de projet (conseil, étude de marché, test, prototype, expérimentation...) hors frais de déplacement, bouche et de communication.

L'aide maximum est de 4 000 € dans la limite de 20 % de la dépense subventionnable et des crédits disponibles alloués à ce dispositif. Le montant des dépenses subventionnables doit être au minimum de 500 €. Le bénéficiaire devra assurer un autofinancement d'au moins 20 %.

QUELLE PROCÉDURE ?

ÉTAPE 1

Formulaire téléchargeable sur **meurthe-et-moselle.fr/boite-a-id54** à renvoyer sur **boitelD54@departement54.fr**

ÉTAPE 2

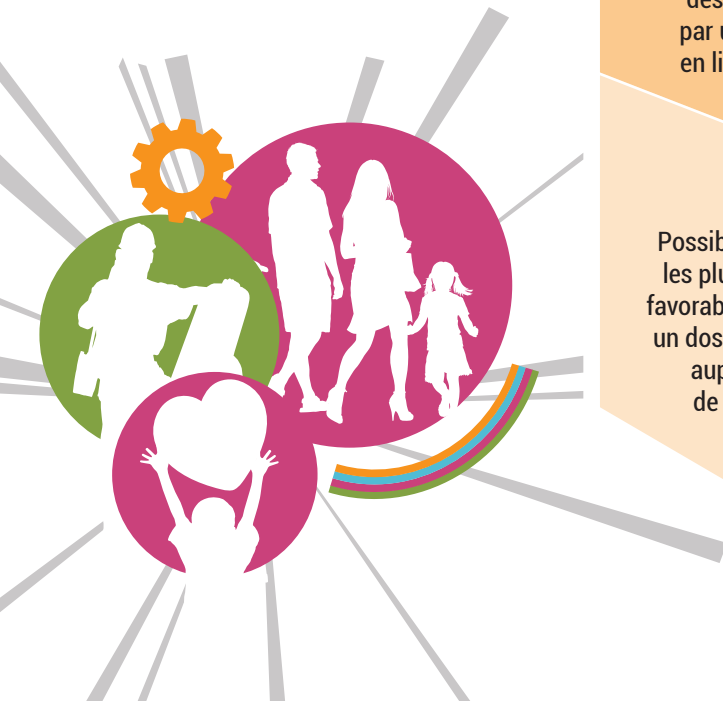
Examen / réorientation / sélection des dossiers par le comité d'étude réuni chaque trimestre

ÉTAPE 3

Accompagnement personnalisé des projets sélectionnés par un référent désigné et en lien avec l'écosystème entrepreneurial

ÉTAPE 4

Possibilité, pour les initiatives les plus avancées, après avis favorable du comité, de déposer un dossier de soutien financier auprès du Département de Meurthe-et-Moselle



CONTACTS

TERRITOIRE DE LONGWY

Sophie LEWANDOWSKI

slewandowski@departement54.fr - 03 82 39 59 22

TERRITOIRE DE BRIEY

Sébastien LAVAUX

slavaux@departement54.fr - 03 57 49 81 25

TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

Marie-Pierre SANGNIER

mpsangnier@departement54.fr - 03 54 50 76 14

TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

Éric MARION

emarion@departement54.fr - 03 83 62 06 40

TERRITOIRE GRAND NANCY

Anne-Sophie MEYER

asmeyer@departement54.fr - 03 83 53 53 85

TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

Véronique BONGIRAUD

vbongiraud@departement54.fr - 03 55 66 81 12

COORDINATION

Catherine MENGEL

cmengel@departement54.fr - 03 83 94 55 80

 **Économie Solidaire 54**
meurthe-et-moselle.fr/actions/economie-solidaire



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54